



MAIRIE
13 bis rue d'Avron
93250 Villemomble

Cabinet du Maire

Nos réf : CAB2019258

Villemomble, le 12 septembre 2019

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous informer du lancement de l'appel à projets de la politique de la ville pour l'année 2020. Comme chaque année depuis 2015, des crédits spécifiques sont mis à la disposition des associations et des collectivités par le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), sous forme de subventions, afin de financer des projets concourant au développement des quartiers prioritaires. Le contrat de ville de Villemomble demeure le cadre de l'appel à projets.

En 2019, les priorités gouvernementales ont été redéfinies, principalement en matière d'emploi et de développement économique. Le Gouvernement souhaite que ces priorités soient intégrées aux contrats de ville, pour une mise en œuvre dès la programmation 2020.

La Ville de Villemomble s'est naturellement impliquée dans ce chantier de priorisation, piloté localement par le territoire Grand Paris Grand Est et la Préfecture de la Seine-Saint-Denis. Des rencontres ont ainsi été organisées aux mois de mai et juin avec les partenaires signataires du contrat de ville, les structures porteuses de projets, les conseils citoyens et les autres villes du territoire, concernées par la politique de la ville. Les objectifs inscrits au pilier développement économique et emploi ont été révisés.

Vous trouverez ci-joint ces nouveaux objectifs. S'ils constituent à présent, pour le volet économique, le nouveau cadre de l'appel à projet, les autres volets demeurent inchangés. En effet, la priorisation des actions sur le volet économique, souhaitée par le Gouvernement, n'exclura pas la poursuite du financement d'actions en matière de cohésion sociale ou de cadre de vie par l'Etat.



MAIRIE
13 bis rue d'Avron
93250 Villemomble

Quelle qu'en soit la thématique, les projets devront :

- Bénéficier prioritairement aux habitants du quartier prioritaire de Villemomble : Les Marnaudes – La Sablière – Fosse aux Bergers ;
- S'inscrire à la fois dans la stratégie du contrat de ville et dans celle de la Ville de Villemomble. Concernant cette dernière, je vous indique qu'une attention particulière sera apportée aux projets favorisant l'apprentissage des savoirs fondamentaux, la pratique sportive, l'accès à la culture, la sensibilisation au développement durable et à la protection de la nature.

Enfin, vous trouverez ci-joint une notice contenant l'ensemble des informations pratiques nécessaires pour répondre à l'appel à projets : critères d'éligibilité, modalités de dépôt des dossiers, contacts utiles.

Restant à votre disposition,

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Le Maire,

Patrice CALMEJANE